



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion Jeudi 9 décembre 2021 à 10h00, au Kyriad Mirande

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Patricia BEAURENAUD - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER - Christian PERDU - Daniel ROLET - Alain RICHARD - Michel SORNAY - Nicolas VUILLEMIN -

En visioconférence : Joelle PARISOT (*en partie*) – Gérard POPILLE – Christophe CAILLIET – Françoise VALLET (*en partie*)

Assistent à la séance : Sébastien IMBERT – Clara SIDOBRE (*en partie*) - Vincent SZMATULA

Excusés : Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN (*donne pouvoir à Alain RICHARD*)

1 – SIGNATURE DE L'ACCORD DE COOPERATION TERRITORIALE

L'accord de Coopération Territoriale sera signé le vendredi 10 décembre prochain à Paris, en marge de l'Assemblée Fédérale.

2 – COVID

Un point est effectué sur la situation sanitaire en rapport avec l'activité footballistique au niveau de l'ensemble du territoire.

Il est également rappelé les protocoles établis pour les derniers rassemblements de jeunes, pour les réunions de la Ligue et acté l'annulation du repas du Personnel du 17 décembre prochain (mais maintien de la visite du chantier des Poussots avec réunion du personnel en amont).

Enfin, le baptême du Pôle est maintenu sans café d'accueil et sans réceptif convivial à l'issue de la cérémonie qui se tiendra dans l'amphithéâtre du CREPS.

3- BILAN SPORTIF – 1ERE PARTIE DE SAISON

Nicolas Vuillemin fait un bilan de cette première partie de saison pour la Ligue, et chaque Président(e) de Districts fait un point de la situation.

Coté Ligue, et malgré la situation épidémiologique qui reprend, l'ensemble des rencontres de championnat sont reprogrammées avant la coupure hivernale, mise à part la coupe BFC qui risquera

d'être une problématique. Nous restons vigilants, à l'écoute de nos clubs et faisons preuve de bienveillance pour l'ensemble des cas covid annoncés.

Nous devons faire face également à beaucoup de report du aux impraticabilités de terrain.

La pratique associée futsal pour nos U15R a démarré comme convenu pour se terminer ce week-end end à l'exception d'un plateau en Saône et Loire qui se jouera le 18 novembre.

4- LICENCES AU 8 DECEMBRE 2021

Daniel FONTENIAUD dresse le bilan au 8 décembre 2021 de l'enregistrement des licences. De date à date par rapport à la saison dernière, nous notons une augmentation de +6,80% (avec 90.384 licences validées à ce jour contre 84.628 licences en 2020 à la même date). **(Annexe 1)**

5- INCIVILITES

5.1 – STATISTIQUES

Jean-Marie COPPI commente les statistiques issues de l'activité Football au 30 novembre 2021 et comparées aux quatre saisons précédentes. **(Annexe 2)** Ces statistiques n'analysent que la pratique régionale.

On constate que ce début de saison ne marque pas une augmentation de faits graves (nombre d'auditions en baisse, nombre d'incidents ayant donné lieu à comptabilisation dans l'observatoire des comportements en baisse par rapport aux saisons précédentes).

En revanche, le nombre d'avertissements est en très nette augmentation.

Le sujet d'inquiétude pour les instances provient du fait que les quelques cas ayant donné lieu à des sanctions importantes concernent des éducateurs et des dirigeants.

5.2 – REUNION DE TRAVAIL SECURITE – PREFECTURE MACON

Gérard POPILLE rend compte de cette réunion du 30 novembre 2021.

5.3 – PLAN D' ACTIONS

Le Président précise que le plan d'action défini au 1^{er} trimestre 2020 doit être mis en œuvre. Celui-ci est décliné et il est déterminé qui sera en responsabilité de mettre chaque action en place.

1. Application du protocole de match dans toutes les compétitions Ligue, y compris la N3 (avant match bien appliqué – après-match à systématiser)

La commission « Esprit Sportif et Valeurs du Football » a la charge de cette application. Il est bien évident que la mise en place est différée du fait de la situation sanitaire. Une décision sera prise ultérieurement pour la saison 2022-2023.

→ A ce moment-là, une communication sera faite aux arbitres, aux délégués, aux éducateurs, aux clubs, aux commissaires de clubs, pour informer des protocoles, et donner les consignes en ce sens.

2. Réalisation d'un guide des commissaires de club pour redéfinir leur rôle et leurs missions dans la gestion des matches, qui ont un rôle important à jouer pour la bonne tenue des matches.

Ce guide a été réalisé et est disponible pour diffusion.

La Commission Conseil aux clubs a la responsabilité de cette mission.

Un travail en commun sera réalisé avec la Commission du Bénévolat pour envisager une action pour valoriser la fonction de Commissaire de Club. Un module de formation pourrait être envisagé.

3. Communication : réalisation et diffusion aux clubs d'une affiche sur le principe « L'arbitre partenaire du jeu ». Une ancienne affiche sera retravaillée (exemple de thème : « L'enjeu OUI, mais pas à n'importe quel prix... »). Elle sera affichée dans les clubs et sera également visible sur le site de la Ligue.

La Commission Conseil aux Clubs est chargée de cette mission en lien avec le Pôle Communication.

4. Généraliser le dispositif match sensible et match à risque. Il existe un dispositif très structuré en Saône et Loire (c'est l'exemple), dispositif qui vient d'être remis à jour lors de réunions avec le SDJES. Il faudra à l'avenir essayer de disposer d'un dispositif dans chaque département.

Cette mission est confiée à la Commission Médiation Prévention Sécurité.

5. Mettre en place une procédure d'identification des matches sensibles intégrant les 3 commissions concernées : Commission Sportive, Commission de Discipline, Commission Prévention Médiation Sécurité.

La mission est confiée à la CPMS, et en particulier à Patricia Beurenaud.

6. Désigner un délégué sur les matches sensibles et matches à risque : déjà appliqué.

7. Communiquer les sanctions lourdes de manière non nominative (site internet, medias), après l'épuisement des recours possibles, comme le font déjà certains centres de ressources.

Le Pôle Communication réfléchira à un dispositif à mettre en place en lien avec les Commissions de Discipline et d'Appel.

8. Développer les référents arbitres dans les clubs.

L'idée du référent arbitre dans les clubs est une bonne chose mais celle-ci ne fonctionne pas très bien. La CRA et l'ETRA feront des propositions pour améliorer le dispositif.

6- ARBITRAGE

6.1 – DESIGNATION DES ARBITRES DE DISTRICT POUR ARBITRER EN LIGUE

Les difficultés persistantes s'expliquent par la répartition des arbitres suivant leur catégorie d'âge. Globalement, le nombre d'arbitres progresse sans toutefois revenir au niveau d'avant pandémie, mais grâce surtout à de jeunes arbitres que l'on ne peut pas affecter à des matches seniors.

Il est proposé une phase expérimentale au printemps tendant à constituer des binômes permettant d'être plus souple sur les limites kilométriques.

Des pistes d'évolution doivent faire l'objet de réflexion pour la saison prochaine.

6.2 – FORMATION ARBITRAGE BMF

Il est décidé d'apporter quelques modifications au document diaporama. **(Annexe 3)**

Modifications de forme : revoir les logos.

Autres modifications :

La notion de matchs à 11 laisse le choix entre des matchs de D3 ou U18.

Etape n° 1 : Ce n'est plus le stagiaire qui propose des dates, mais la CDA qui décide. Rappeler que c'est la désignation pour cette action de mise en pratique qui est prioritaire sur l'encadrement de l'équipe. Toute absence devra être justifiée.

Etape n°3 :

Le schéma de retour est inversé. Le rapport d'accompagnement est transmis aux CDA, qui font remonter à ETRA et ETR.

Ce dispositif sera mis en œuvre dès maintenant.

7- DISPOSITIFS CLUBS

Clara SIDOBRE présente le projet du document interactif recensant l'ensemble des aides dont peuvent bénéficier les clubs.

Une fois finalisée, il sera mis à la disposition des clubs (il fonctionnera à l'identique du guide des formations).

8- WEEK-END BENEVOLES A CLAIREFONTAINE

Patricia BEAURENAUD présente cette opération qui est reconduite. Pour notre Ligue, elle se déroulera le week-end des 29/30 janvier 2022 et concernera 26 invités (y compris les deux accompagnants).

Elle concerne les dirigeants ayant moins de cinq ans d'ancienneté dans cette fonction.

Les 26 personnes invitées sont réparties entre les sept districts, à savoir 3 par Districts, sauf la Saône et Loire qui aura 4 personnes et le DTB qui en aura 5. Les 2 dernières personnes seront les chefs de délégation désignées par la Ligue.

9- E-SPORT

Cette activité est appelée à se développer. La Ligue s'inscrit dans cette démarche.

Les pôles « Communication » et « Sportif et Technique » sont invités à faire des propositions en s'appuyant sur les expériences d'e-sport réalisées pendant la pandémie.

10- QUESTIONS DIVERSES

10.1 – SOIREE DES BENEVOLES

Alain RCHARD fait un bilan chiffré de la soirée des bénévoles à Sochaux le 3 décembre.

Cette manifestation a été une réussite.

10.2 – FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE

Daniel FONTENIAUD annonce qu'elle aura lieu le dimanche 15 mai 2022 à 18h15 à DIJON.

Le Conseil d'Administration se félicite de cette décision de la FFF. La Ligue participera activement aux côtés de la FFF et du DFCO à l'organisation de ce match et des animations nécessaires à mettre en place autour de ce match.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI